



Guide

Appel de projets 4.0

Fonds de développement de territoire (FDT)

Octobre 2019

Table des matières

1.	Avis important	3
2.	Sections à compléter	3
3.	Documents à joindre	4
4.	Territoire.....	4
5.	Projets recherchés.....	5
6.	Caractéristiques.....	5
7.	Types de technologies visés	5
8.	Exemples de projets	6
9.	Grille d'évaluation	7
10.	Organisation admissible	8
11.	Aide financière	8
12.	Dépenses admissibles	9
13.	Dépenses non admissibles	10
14.	Dates à retenir	10
15.	Évaluation des propositions	11
16.	Processus de traitement d'une demande	11
17.	Instructions pour soumettre un projet	12

1. Avis important

Ce guide d'appel de projets vise à préparer les organisations pour la rédaction du document de proposition de projet. Toute demande doit se conformer aux critères d'admissibilité et d'évaluation décrits dans ce guide. **Un modèle de présentation de demande est disponible [sur le site web](#).**

Le document de présentation doit comprendre les éléments suivants, à titre indicatif :

2. Sections à compléter

1. Sommaire exécutif :
 - Faits saillants/bref résumé du projet (maximum ½ page)
2. Description de l'entreprise :
 - Produits et services, nombre d'employés, historique, secteurs d'activité, marchés desservis, avantages concurrentiels, innovation, etc. (1 page)
3. Équipe de direction/actionnariat :
 - Profil des dirigeants, niveau d'engagement dans la numérisation de l'entreprise (pour quelles raisons, l'équipe de direction désire prendre le virage 4.0?), vision 5 ans de l'organisation reliée à l'implantation de technologies (maximum 1 ½ pages)
4. Description détaillée du projet :
 - Technologies choisies, utilisation des données, lien avec l'amélioration de la productivité, des processus, des procédés, de l'expérience client, impacts du projet pour l'entreprise, etc. (maximum 2 pages)
5. Retombées du projet pour le territoire
 - Investissements, utilisation de fournisseurs locaux, optimisation des ressources humaines, ouverture à devenir une vitrine du 4.0, etc. (maximum ½ page)
6. Budget du projet (maximum ½ page)
7. Montage financier (maximum ½ page)
8. Échéancier du projet (maximum ½ page)

Le document de présentation ne doit pas dépasser 7 pages. Les membres du comité de sélection ne prendront pas compte des pages excédentaires. Veuillez prendre note que la page titre, la table des matières et les annexes, ne sont pas inclus dans les 7 pages. Un canevas de projet est disponible et devra être utilisé par tous les demandeurs.

3. Documents à joindre

- **Prévisions financières sur deux ans**
- **États financiers des deux dernières années**
- **Preuve d'adresse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil**
- États financiers maison de l'exercice en cours (si les états financiers datent de plus de 6 mois);
- Curriculum vitae ou profil des principaux dirigeants
- Diagnostics, accompagnement-conseil stratégique, audit (si disponible)
- Soumissions reliées aux équipements (si disponible)
- Lettres d'intention de partenaires financiers (si disponible)
- Tout autre document pertinent pour l'analyse du dossier

* Les documents indiqués en caractère gras sont essentiels à l'analyse du dossier.

4. Territoire

Les organisations admissibles au présent appel de projets doivent posséder une adresse active sur le territoire de l'agglomération lors de l'octroi des fonds.

L'agglomération de Longueuil regroupe cinq villes :

1. **Boucherville**
2. **Brossard**
3. **Longueuil**, incluant les arrondissements de :
 - Greenfield Park
 - Saint-Hubert
 - Vieux-Longueuil
4. **Saint-Bruno-de-Montarville**
5. **Saint-Lambert**

5. Projets recherchés

Projets permettant aux participants d'intégrer efficacement le numérique dans leurs opérations afin d'optimiser leur productivité, leurs processus, leurs procédés ainsi que leur expérience client.

6. Caractéristiques

- Équipe de direction sensibilisée et voulant s'investir dans la numérisation de son entreprise;
- Dépenses admissibles totalisant un minimum de 75 000 \$, dont maximum 25 % en nature;
- Durée maximale du projet pouvant aller jusqu'à 12 mois;
- Obtention d'une note globale de plus de 70 % à l'évaluation.

7. Types de technologies visés

- Internet des objets (ex. Capteurs, objets connectés)
- Impression 3D (fabrication additive de tout type)
- Automatisation avancée/robotique
- Analyse & valorisation des données
- Traçabilité
- Rétroaction sur ligne de production automatisée (système cyberphysique)
- Assistance aux opérateurs
- Intelligence artificielle, simulation, réalité virtuelle et augmentée
- Technologies de communication entre machines
- Suivi en temps réel (monitoring)

8. Exemples de projets

- Connectivité des équipements
- Instruction de travail interactive
- Usine sans papier
- Traçabilité du matériel
- Solutions de maintenance prédictive
- Capteur intelligent
- Robot collaboratif
- Îlot robotisé
- Cellule intelligente
- Intelligence d'affaires
- Logistique avancée
- Inspection automatisée
- Système de vision pour analyse qualité
- Analyse des données appliquées aux processus
- Etc.

9. Grille d'évaluation

Critères	Valeur
Équipe de direction conscientisée à l'importance de ce virage technologique (Exemples : prêt à fournir des ressources internes, de l'investissement, vision 0-5 ans de la numérisation de l'entreprise, diagnostics de processus internes ou externes, afin d'optimiser les retombées du projet, etc.)	30
Impact du projet dans l'organisation (Exemples : amélioration de la productivité, exploitation des données, augmentation des ventes, production individualisée rentable, évolution du modèle d'affaires, amélioration de la valeur ajoutée du capital humain, etc.)	25
Structure du projet numérique (Exemple Intérêt de l'entreprise à se faire accompagner dans son projet, élaboration ou intérêt pour: audit 4.0, plan d'action, plan numérique, planification stratégique, etc.)	20
Capacité financière suffisante pour réaliser le projet (Exemples : montage financier cohérent, documentation financière complète, prévisions réalistes)	15
Retombées du projet pour le territoire (Exemples : investissement, ouverture à devenir une vitrine du 4.0, utilisation de fournisseurs locaux, optimisation des ressources humaines, etc.)	10

10. Organisation admissible

- Entreprises privées à but lucratif et d'économie sociale
- Regroupement d'entreprises ayant un projet commun

Une priorité sera allouée aux organisations du secteur manufacturier, technologiques, d'assemblage et de distribution à valeur ajoutée, comptant moins de 500 employés.

11. Aide financière

Contribution non remboursable pouvant couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles d'un projet, jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

L'aide pourrait être assortie d'appuis financiers additionnels de la part de DEL et/ou de ses partenaires.

Le cumul de financement public provenant des gouvernements du Québec et du Canada, ne pourra excéder 70 % des dépenses admissibles totales du projet.

Somme totale investie dans cet appel de projets : 250 000 \$

12. Dépenses admissibles

- Salaires, charges sociales et avantages sociaux directement liés au projet;
- Coûts liés aux études visant l'évaluation de différents aspects techniques et à l'élaboration de cahiers des charges, jusqu'à concurrence de 20 % des dépenses admissibles;
- Acquisition de matériel provenant d'entreprises non affiliées, y compris les outils informatiques et logiciels spécialisés;
- Location d'équipement pour une durée qui n'excède pas celle du projet;
- L'acquisition d'immobilisations : équipement (incluant équipement à usage collectif);
- Frais de déplacement, jusqu'à concurrence de 10 % des dépenses admissibles;
- Frais de transport d'équipement et de matériel, jusqu'à concurrence de 10 % des dépenses admissibles;
- Honoraires de conseillers externes basés au Québec;
- Services spécialisés et sous-traitance;
- Autres frais nécessaires aux activités du projet, sous réserve de leur approbation par DEL.

13. Dépenses non admissibles

- Dépenses liées à l'élaboration de la présente demande;
- Financement de la dette;
- Dépenses engagées antérieurement au dépôt du projet;
- Opérations courantes et activités récurrentes du demandeur;
- Choix et implantation d'un premier ERP :

« Bien que ce soit souvent un incontournable dans un projet relatif à la numérisation d'une entreprise, ce type de coûts ne sera pas admissible au présent appel de projets. Il faut dire que de nombreux programmes couvrent déjà ce type de coûts et que DEL peut vous aider à les connaître. Cependant, l'implantation de modules complémentaires plus spécialisés reliés aux différents outils technologiques du 4.0 pourra être incluse dans les projets. »

14. Dates à retenir

DÉBUT DE L'APPEL DE PROJETS	10 octobre 2019
ATELIER DE FORMATION	5 novembre 2019
DATE LIMITE DE DÉPÔT	29 novembre 2019 à 16 h

15. Évaluation des propositions

Les dossiers admissibles seront évalués et priorisés par un comité formé de représentants de DEL et de professionnels externes ayant une expertise sectorielle ou complémentaire. Après avoir pris connaissance de tous les projets, le comité procédera à une évaluation comparative des propositions. Les projets ayant obtenu une note supérieure à 70 % sont admissibles à l'aide financière. Or, cette dernière sera attribuée aux projets dotés des meilleurs résultats, jusqu'à épuisement des fonds.

16. Processus de traitement d'une demande

1. Le représentant de l'entreprise :

- rédige le document à partir du modèle de présentation;
- dépose tous les documents en lien avec la demande d'aide avant le 29 novembre à 16h.

2. DEL :

- accuse réception de la demande d'aide dans les cinq jours suivant la réception du dossier complet;
- vérifie les informations fournies par l'entreprise;
- présente les projets complets au comité de sélection;
- avise les entreprises par écrit dans les cinq jours ouvrables après la décision.

3. Le comité de sélection du projet :

- signe une entente de confidentialité relative à l'ensemble des projets reçus;
- établit, par ordre de priorité, les demandes d'aide en fonction de l'évaluation et des critères de sélection du projet;
- sélectionne les dossiers à présenter au conseil d'administration de DEL;
- effectue des recommandations aux membres du conseil d'administration de DEL.

4. Le conseil d'administration de DEL :

- prend connaissance des recommandations du comité de sélection;
- accepte ou refuse les projets;
- attribue les fonds en fonction des critères de sélection des projets.

5. Si le projet est accepté, le représentant de l'entreprise :

- prend connaissance de la convention et de ses conditions;
- signe la convention et reçoit l'aide financière.

17. Instructions pour soumettre un projet

Remplissez une demande à partir du modèle de présentation disponible sur le site web ou cliquez sur le lien suivant : <http://delagglo.ca/fr/appel-projets-4-0.html>

Les projets doivent être soumis **au plus tard le 29 novembre 2019 à 16 h.**

Les propositions doivent être acheminées à :

appeldeprojets@delagglo.ca

ou

Développement économique de l'agglomération de Longueuil

204, boul. De Montarville, bureau 120

Boucherville, Québec

J4B 6S2

L'entrepreneur désirant obtenir des renseignements complémentaires doit soumettre ses questions par courriel à l'adresse ici haut.

Advenant que les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet important ou soient susceptibles d'avoir une incidence sur la présentation des projets, un document présentant les principales questions et réponses concernant cet appel de projets sera mis en ligne sur le site Internet de DEL : www.delagglo.ca.

Avis important

Si les demandeurs désirent qu'en plus de leur rôle, les membres du comité de sélection analysent les dossiers afin de fournir un appui financier additionnel, les entrepreneurs devront cocher la case prévue à cet effet dans le modèle de présentation. L'objectif de cette pratique est de permettre d'optimiser le montage financier et de diminuer la charge documentaire des entreprises, mais surtout d'augmenter le niveau d'aide financière reçu par les participants. Il faut dire que les principaux acteurs économiques fédéraux et provinciaux sont représentés sur le comité.